

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 009-922/15/CC

■ Approbation d'une convention avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert des déchets ménagers

DTD 15/12870/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé d'affecter une enveloppe de 250 millions d'euros consacrés au renforcement de l'aire métropolitaine marseillaise par le biais d'un conventionnement avec MPM. Sur ces 250 millions d'euros, 50 millions d'euros sont dédiés à un programme cadre de vie dont 20 millions d'euros affectés à l'amélioration de la propreté des espaces urbains.

Parmi les compétences qui lui sont dévolues, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a la responsabilité de la gestion, la collecte, le transfert et le traitement des déchets ménagers à partir de quatre Centres de Transfert et du Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer.

Deux Centres de Transfert situés sur la commune de Marseille disposent d'un embranchement ferré qui permet de transférer les déchets par voies ferroviaires. Le troisième centre est implanté à Ensues-la-Redonne et le quatrième situé sur la commune de La Ciotat permettent le transfert des déchets par route jusqu'au Centre de Traitement Multifilière.

Le transfert par voie ferrée du point de vue environnemental est la meilleure solution pour le déplacement régulier d'une quantité très importante de déchets ménagers de la Communauté Urbaine vers le Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer (355 650 T/an).

Au moins 90% des déchets traités dans le Centre de Traitement Multifilière de Fos sur Mer (Evéré) doivent être acheminés par voie ferrée dans l'installation conformément aux dispositions contractuelles et techniques du contrat de Délégation de Service Public. Pour procéder à ce transfert, Marseille Provence Métropole dispose de trois contrats de prestations de service ; un relatif à la traction et aux manœuvres des convois, et deux concernant la location des wagons ainsi que la location des caissons (maintenance incluse).

Ces locations de caissons et wagons représentent actuellement un coût annuel de 2,257 millions d'euros.

Au terme des phases de concertation et d'enquêtes administratives, il a été décidé de procéder à l'acquisition de wagons et caissons pour le transfert de déchets. Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 10.760.000 euros HT, soit 12 912 000 euros TTC

Compte tenu de leurs objectifs communs, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires pour financer et réaliser cette opération.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Le plan de financement prévisionnel est ainsi réparti :

- Participation du Département : 5.380.000 euros
- Financement MPM : 5.380.000 euros

Le montant total du financement apporté par le Département à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est arrêté à la somme de 5.380.000 euros. La TVA est à la charge de MPM.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat conclue entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le financement et l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert des déchets ménagers.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille
- La délibération FCT 009 – 1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative au Plan Quinquennal d'Investissement ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;
- La délibération PEDD 002-558/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert de déchets ménagers ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que dans le cadre du Plan Quinquennal 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ce projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et l'acquisition de caissons et wagons pour le transfert de déchets ménagers.

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Collecte et Traitement des Déchets 2015 de la Communauté Urbaine en section Investissement -Sous-politique G110 - Natures 2031/ 2033/ 2158 /2315 Fonction 812 – Opération n°13/008

Pour Visa
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER